

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 4

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: Bornand, Roger / Meynadier, J. / J.M.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

membres de toutes les sociétés suffragistes (la police n'en autorisant que deux à la fois) se tiendront là, debout, portant nos différentes couleurs, pendant une heure ou deux, temps au bout duquel elles seront relayées par deux autres.

Nous serons là le vendredi 24 de midi à 6 heures, moment où la Chambre se sépare, le lundi 27 et le mardi 28 de midi à 11 heures du soir. Nous viendrons de toute l'Angleterre et de toute l'Ecosse, et les femmes les plus célèbres et les plus connues seront présentes. Notre présidente, M^{rs} Fawcett, par exemple, aura son tour, tout comme les autres. Pendant ce temps, quelques-uns des membres jeunes et actifs se promèneront lentement de long en large en portant de grandes affiches.

La W. S. P. U. ne se joint pas, en tant que société, à cette démonstration, mais bon nombre de ses membres seront présents; les autres sociétés seront officiellement représentées. Nous savons par expérience que de voir des femmes silencieuses et dignes se tenir tout le jour devant le palais du Parlement, quel temps qu'il fasse, les riches comme les pauvres, les femmes célèbres comme les ouvrières, les jeunes comme les vieilles, tout cela énerve les députés et met beaucoup d'entre eux singulièrement mal à l'aise ! Or c'est justement ce que nous voulons.

Les noms des femmes qui prennent part à cette manifestation seront publiés dans les journaux, afin que tous sachent combien nous la prenons au sérieux. Je ne peux décrire le chagrin de celles qui, devant participer à d'importantes assemblées suffragistes dans d'autres parties de l'Angleterre, ne peuvent être des nôtres en cette occasion, car chacune de nous désire de tout son cœur faire acte de présence.

On sent que notre cause amène dans la Chambre des Communes une agitation telle qu'aucun autre sujet depuis longtemps n'en a provoqué, et, chose encore plus importante, les députés réalisent peu à peu que si nous sommes vaincues, leur situation sera très grave. Non pas que le mouvement militant augmente beaucoup, sauf dans les petites sociétés, mais, à chaque élection complémentaire et naturellement aux prochaines élections générales, tous les fonds de l'Union nationale, qui s'élèvent à plus de 20.000 livres sterling (500.000 fr.) par an et qui augmentent constamment, tous nos efforts, toute notre action seront employés contre le gouvernement; et d'autres sociétés travaillant aussi dans ce sens, les libéraux se trouveront de la sorte en mauvaise posture.

La Ligue suffragiste des Actrices a pétitionné pour obtenir la permission de plaider elle-même notre cause devant la Chambre des Communes. On le lui a refusé, comme on l'avait refusé en 1907 à l'Union Nationale.

Quand cet article paraîtra, tout le monde saura le résultat des débats. Mais qu'il nous soit favorable ou non, j'espère que mes lecteurs comprendront que nous autres Anglaises, nous ne serons ni découragées, ni effrayées. Le succès de notre cause peut être retardé, mais elle triomphera forcément un jour, car la nation est avec nous.

I. O. FORD.

P.-S. Il est glissé une faute d'impression dans mon article du 10 décembre. C'est 5000 personnes qui se sont jointes à l'Union nationale en quelques mois, et non pas 500.

« La femme a si longtemps vécu agenouillée dans l'ombre que nos yeux prévenus ont peine à saisir l'harmonie des premiers gestes qu'elle ébauche en se dressant dans la clarté du jour. »

Maeterlinck.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

OLIVE SCHREINER. *La Femme et le Travail*. Edition française par T. Combe; avec une préface d'Emilie Gourd. Lausanne, Payot & C^{ie}. 131 pages; 2 fr.

Un livre étrange, décidément! L'auteur a la puissance et la fougue des prophètes. Son regard perce les brumes du présent et s'en va découvrir, bien loin dans l'avenir, la cité édifiée par la justice, embellie par l'amour, au-dessus de laquelle brillera la flamme immortelle du bonheur, que les hommes poursuivent encore en tâtonnant. Et cet accent chaleureux, cette conviction victorieuse entraînent et gagnent la confiance. Mais ces pages ne révèlent pas seulement un esprit prophétique; elles ont aussi quelque chose du plaidoyer. Un prophète moderne est toujours, plus ou moins, un conférencier ou un avocat. Et M^{me} Olive Schreiner n'a pas échappé à ce défaut. On se laisse entraîner par sa fougue, et puis, — tout au fond de soi-même, — on murmure: « Mais, enfin! elle aurait pu dire tout cela, non en un volume, mais en vingt pages. » Hélas! oui, il faut reconnaître que ce petit livre est encore bien long et que les répétitions y abondent; pourtant, M^{me} T. Combe a déjà procédé à son égard à une toilette soignée. Mlle Emilie Gourd, dans une préface pleine d'admiration, nous avertit que la traductrice a adapté cette œuvre « à notre mentalité latine, en condensant, en élaguant les branches inutiles. »

Tel qu'il est, avec ses défauts qu'il serait puéril de cacher, il défend une belle idée qui n'a sans doute rien de nouveau, ni de subversif, pour les lecteurs du *Mouvement Féministe*.

Une longue introduction, sous le titre de « Parasitisme », fait en quelque sorte l'histoire de la position de la femme dans la société et celle du travail féminin; il y aurait bien quelques nuances à modifier, dans cette esquisse à grands traits de l'évolution humaine; mais l'impression qui s'en dégage est juste et frappante: la civilisation décline, les peuples s'amollissent, et leurs vertus s'atrophient parallèlement à l'épanouissement du parasitisme de la femme. M^{me} Schreiner reconnaît parfaitement qu'il y a d'autres causes encore à la décadence de certaines races et de certains grands empires; mais l'une des plus importantes est bien ce qu'elle nomme le parasitisme féminin. Ce mot désigne l'état de civilisation, où nous risquons de nous enliser, et qui pense honorer la femme en l'écartant du travail. Que de familles de petite bourgeoisie: maîtres d'état, professeurs, rentiers modestes, pour lesquelles le devoir mondain et moral exige de garder à la maison, dans une oisiveté langoureuse, ses filles qui ne se marient pas. Le désœuvrement et l'inutilité sont tenus ainsi pour un signe de distinction. Dans le monde et le demi-monde, ce parasitisme-là est plus affecté et plus redoutable encore. Il s'y révèle déjà sous des aspects morbides, qui sont les premiers symptômes de la décadence. M^{me} Olive Schreiner dit carrément ce qu'elle pense; voici donc en quels termes elle résume cette notion du parasitisme et ses dangers: « L'accumulation des richesses fut toujours le premier terme, et la dégénérescence du mâle le dernier terme de la décadence de la nation. Mais entre deux, comme terme moyen, s'intercale le parasitisme de la femme, sans lequel le premier terme eût été sans danger et le dernier terme impossible. »

Mais ce parasitisme de la femme n'est pas dû seulement à la vanité bourgeoise ou à l'oisiveté ennuyée des riches; il ne faut pas oublier encore la crainte de la concurrence: typographes et professeurs, ouvriers de fabriques et employés postaux, et tant d'autres aussi, redoutent l'entrée de la femme dans les professions qu'ils occupent et considèrent comme un privilège de sexe. Cet ostracisme contribue par conséquent à augmenter cette situation lamentable: la femme se sentant des forces physiques, des capacités intellectuelles, des énergies morales, des réserves d'affection, dont elle ne sait que faire; car toutes n'ont pas une famille; et le cercle étroit de la famille ne peut former toujours l'extrême limite de leur besoin d'action.

Nous ne sommes donc pas surpris d'entendre l'auteur de ces pages conclure ainsi: « Nous réclamons donc notre entrée dans tous les champs de travail: ceux où règne la différence de sexe, car ici la femme qui porte la race en son sein doit se tenir aux côtés de l'homme qui engendre la race, si la sagesse humaine complète, dans tous les aspects de la vie, et dans l'activité harmonieuse de tous les instincts, doit arriver à sa perfection. Et nous réclamons aussi les champs de travail où la différence de sexe ne joue aucun rôle, car

aucune muraille naturelle et fondamentale ne nous exclut. Ni la femme sans l'homme, ni l'homme sans la femme; ne parviendront à la réalisation entière et sans lacunes de l'idéal humain. »

Nous sommes si profondément convaincu de l'exactitude de cette affirmation et de la légitimité de ces revendications, — et cela depuis si longtemps, — que nous avons certainement été frappé, plus que ne le seraient d'autres lecteurs, par certains manques de proportion dans cet ouvrage. Peut-être y a-t-il dans le monde des hommes, et même des femmes, qui ne parlent pas encore cette conviction, qu'il est nécessaire, — en vue de l'œuvre de la civilisation et du bonheur humain, — que les deux sexes travaillent librement, en commun, sans restriction aucune mise à l'activité de l'un comme de l'autre? S'il y en a, qu'ils lisent avec attention ce petit livre, et qu'ils méditent surtout ce mot, presque cruel dans sa justesse et qui frappe la femme et l'homme: *parasitisme*; ce petit mot par lequel l'auteur définit la situation de millions de nos sœurs d'aujourd'hui.

Roger BORNAND.

LOUISE CRUPPI. *Femmes écrivains d'aujourd'hui. I. Suède.* 1 vol. Arthème Fayard, éditeurs. Paris, 1912.

Ce livre est le premier d'une série, où M^{me} Cruppi se propose de passer en revue les femmes de lettres notables actuellement vivantes en Europe. L'idée dominante qui inspire cette œuvre considérable, c'est qu'en faisant de la critique littéraire, puisque la littérature reflète fidèlement les milieux, on a chance de tracer un tableau en raccourci de l'action féminine au vingtième siècle. Par la portée de son esprit, qui est un esprit philosophique au sens vrai du mot, par son souci de tous les problèmes sociaux qui se posent dans un temps où les conditions économiques changent si rapidement, par les dessous et les horizons qu'elle sait voir et représenter, M^{me} Cruppi a merveilleusement réalisé son dessein, et dépassé les cadres de la littérature pure et étroite. Elle est entrée tout droit dans la vie réelle et palpitante, avec le sentiment profond des misères humaines, et le désir de travailler activement à les soulager.

D'ailleurs, elle le dit elle-même, mieux que nous ne saurions le redire: « Nous ne nous plaçons pas au point de vue de la pure littérature... Nous serions très inhabile à une critique didactique, s'appuyant sur l'abstraction des genres littéraires. Une œuvre est pour nous la révélation d'une âme, d'un point de vue humain particulier; et toutes ces âmes féminines, hier muettes, qui tout à coup, toutes à la fois, trouvent la parole, nous semblent révéler, dès qu'elles sont sincères, mille points de vue humains nouveaux. Puis la femme est, peut-être plus que l'homme, représentative du groupe social dans lequel elle est encadrée. Elle nous le peindra en nous peignant ses douleurs et ses joies, qui montrent, en même temps que sa personnalité, celle des êtres qui agissent sur elle. Elle nous dira ses rêves, qui (particulièrement dans les pays scandinaves...) reflètent si fidèlement le rêve collectif de la race »... (avant-propos, p. 9).

Pourquoi l'auteur a-t-elle choisi la Suède: Elle nous le dit: « Si la Suède aujourd'hui nous attire, c'est que ce pays de forte conscience, de vie intérieure intense, d'inépuisable fantaisie, offre un élément dont nos âmes françaises sentaient confusément le besoin. A d'autres heures, nous irons puiser à d'autres sources... Aujourd'hui, fatigués d'un réalisme parfois brutal dans le domaine artistique, il nous plaît d'aller plonger nos regards dans de clairs yeux bleus qui reflètent le fond des âmes, plutôt que le contour des choses. »

... « Une image tirée d'une vieille Saga peint bien cette forme spéciale de l'imagination scandinave qui crée, non point en choisissant consciemment des traits dans les choses visibles, mais par une sorte de floraison intérieure.

« Au pays enchanté dont parle la Saga, on voit un lac recouvert d'une épaisse couche de glace, et si on se penche sur ce miroir, on voit avec surprise qu'il ne reflète pas les sapins d'alentour. En le regardant plus longuement, on aperçoit au travers, emprisonnée sous la glace, une végétation merveilleuse, les fleurs éclatantes de plantes tropicales inconnues aux pays du Nord.

« Nous avons été attirés par ces fleurs de rêve et nous avons demandé aux femmes suédoises de nous les apporter... » (introduction, p. 12.).

Et les femmes suédoises, ainsi appelées, comprises et interprétées par une femme française, lui ont apporté, outre leurs rêves, bien des notions utiles, bien des idées originales et neuves, qu'il faut aller

chercher dans ce livre et qu'on y trouvera, exposées dans une langue très simple, très sobre, très ferme, et qui suit d'un trait net le contour des choses.

Je m'excuse de ne pas résumer ici ces notions et ces idées. Il y faudrait une place dont je ne dispose pas. Je préfère citer encore ce passage que je choisis comme caractéristique de cette large tolérance qui est la marque des esprits vraiment philosophiques: « La valeur de bonté contenue dans un être se fait aussi bien jour dans la forme mystique que dans la forme humaine. Que ce soit au nom de Dieu, pour son propre salut, au nom d'un idéal moral, ou par pitié immédiate, l'être bon donnera toujours sa somme de bonté. Elle fait seulement un détour en passant par le ciel pour revenir sur la terre... » (p. 297.)

Et encore cet autre fragment, où se trouve concentrée l'idée générale qui résulte de l'étude compréhensive et directe de tout un groupe humain: « ... Dans aucune des œuvres que nous avons parcourues, nous n'avons trouvé la recherche de la joie, l'élan vers la passion; partout, au contraire, nous avons rencontré les problèmes de la conscience, la recherche du devoir au prix du sacrifice. »

... « Pourtant, ce n'est pas une tristesse qui se dégage de ces œuvres, et le regard des clairs yeux bleus dans lesquels nous avons plongé les nôtres n'était pas douloureux. »... (p. 465.)

Après avoir fermé le volume, et cherché les « liens invisibles » qui relient Selma Lagerlof à Fredrika Bremer en passant par Anna Ch. Leffer, Ellen Key, Hilma Strandberg, et tant d'autres, je constate que M^{me} Cruppi, après l'examen rapide, mais complet, des manifestations diverses du génie d'une race, n'a pas manqué de formuler la constatation d'ordre général qui s'en dégage. Une des différences capitales — la différence capitale peut-être — qu'il y a entre les peuples d'origine germanique, anglo-saxons, scandinaves, et nos vieux peuples marqués du sceau latin, c'est que les Latins bornent leur univers à l'homme, tandis que les Germano-scandinaves noient la vie individuelle dans la conception plus vaste de la vie universelle, dans une sorte de panthéisme qui nous déborde et nous dépasse. « Je crains », dit Selma Lagerlof, « de blesser la terre en marchant sur elle, de déchirer l'eau en la touchant avec la rame. Dans les plantes, dans les animaux, je sens une âme fraternelle. »...

Et ce sentiment, qui n'existe chez nous qu'à l'état artificiel, ou dans les théories abstraites des philosophes, est, chez les habitants du Nord, profond et naturel, assez profond et assez naturel pour influencer sur la vie quotidienne et pratique. Le milieu d'élection du Latin est, selon sa valeur et son rang social, un salon, un cabinet de travail, un laboratoire, un cabaret, — toujours entre quatre murs. Même sous les durs climats de la Scandinavie, le Saxon aspire au grand air, et aime à faire sa vie dans la solitude. Cette différence primordiale en explique bien d'autres, et les réflexions qui en découlent ne sont pas les moins utiles peut-être parmi toutes celles qu'inspire la lecture d'un livre suggestif, nourri de faits, plein d'idées, ce qui est le propre de tous les bons livres. Qui donc disait un jour, qu'un amas de faits sans idées générales ressemble à une cheminée bourrée de bois, mais qu'on aurait négligé d'allumer? J. MEYNADIER.

LOUISE COMPAIN. *La vie tragique de Geneviève.* 1 vol. Calmann-Lévy. Paris, 1912.

M^{me} Louise Compain s'était déjà fait connaître de l'élite qui pense et qui lit, par une étude sociale intéressante, méthodique et consciencieuse¹, et par deux romans pleins de vie et d'idées². — Elle vient de donner mieux encore la mesure de son talent, qui est réel et de bon aloi, en un troisième roman, qui est en même temps une étude sociale, *La vie tragique de Geneviève*. Certes, nous ne recommanderons pas ce roman aux lecteurs frivoles des feuilletons composés de faits divers, ou des chroniques mondaines dont les héros ont tous un minimum de trois cent mille livres de rente, ni aux personnes (plus nombreuses qu'on ne croit) qui préfèrent systématiquement ignorer les misères profondes sur lesquelles leur bien-être ou leur luxe sont bâtis. Mais à ceux que la vie réelle intéresse, qui ne cherchent pas uniquement dans la littérature un moment de distraction banale, et qui estiment qu'un livre suggestif de pensées et peut-être d'action est un livre à ne pas ignorer, nous venons dire: lisez ce livre.

¹ *La femme dans les organisations ouvrières*,

² *L'Un vers l'autre*. — *L'Opprobre*,

Lisez-le parce qu'il est vrai. Lisez-le parce qu'il révèle la détresse de bien des femmes à Paris et dans toutes les grandes villes. Lisez-le parce qu'il éclaire d'un jour sinistre des responsabilités que nous prenons tous, tous les jours, avec une inconscience légère. Lisez-le parce que de cette lecture, il vous restera le souvenir d'une silhouette très fine et très vivante, dessinée par quelqu'un qui sait tenir la plume, et la vision très nette des réalités d'un quartier pauvre à Paris, d'un hôpital ou d'un atelier.

Après cela, M^{me} Compain m'en voudrait sans doute si je laissais à cette bibliographie l'allure d'un panégyrique, en n'ajoutant pas que son roman mérite, à mon sens, une sérieuse critique. J'avouerai donc que je le trouve romanesque, et que je regrette l'histoire, vraie peut-être, mais invraisemblable, de cette enfant trouvée qui se trouve placée comme femme de chambre chez son père. Pourquoi cette rencontre bizarre, qui paraît « romancée », et pourquoi aussi noircir à plaisir, par un tour d'esprit un peu amer, le récit d'une destinée déjà si tragique dans la simplicité même de la vie quotidienne? En poussant au noir certains tons, on n'en fortifie pas, on en affaiblit plutôt la valeur. — Gustave Geffroy, dans cette admirable *Idylle de Marie Biré*, qui reste comme un des chefs-d'œuvre du roman à thèse contemporain, s'était gardé de cette erreur, dans laquelle M^{me} Compain me semble être tombée. Je n'en conclus pas moins : lisez son livre, et quand vous l'aurez lu, vous le ferez lire. J. M.

Alf. GAUTIER. **La femme dans le projet de Code pénal suisse.**
Revue pénale suisse, 1912, 3^{me} et 4^{me} cahier.

M. Alf. Gautier, professeur de droit pénal à Genève, avait accepté de traiter ce sujet à l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines à Neuchâtel, en octobre 1911. Tous ceux qui eurent le privilège de l'entendre se souviennent de l'impression produite : bien que M. Gautier se fût défendu d'être féministe, les femmes ont immédiatement senti qu'elles avaient en lui un réel appui, parce qu'il envisage les questions d'un point de vue élevé et largement humain.

Nous retrouvons cette impression en lisant le travail plus complet que vient de publier M. le prof. Gautier sur le même sujet dans la *Revue pénale suisse*.

M. Gautier part d'un double fait. L'homme s'est habitué à fabriquer la loi pour lui tout seul, et sa compagne a longtemps subi la chose, sinon avec enthousiasme, tout au moins avec une résignation entière. Mais peu à peu le réveil s'est produit, et les femmes demandent à n'être plus réduites en toute chose à la portion congrue; très spécialement elles réclament plus de justice en matière de droit pénal. M. Gautier constate cette évolution, sans grand enthousiasme peut-être, mais sans sarcasmes : « Si la parole évangélique devait être prise au pied de la lettre, elles devraient recevoir beaucoup, ayant beaucoup demandé. Elles en avaient le droit, d'ailleurs, et presque le devoir. Car, de quoi s'agit-il, en législation pénale, sinon de la garantie de tous les intérêts respectables, et que vaudrait un code nouveau, s'il ne leur assurait pas une protection meilleure? » L'auteur estime que le projet Stooss marque, dans ce domaine comme dans d'autres, un progrès considérable, et constate avec satisfaction que les pétitions féminines le reconnaissent, tout en réclamant plus encore sur divers points. M. Gautier ajoute : « Il se peut qu'il y ait une part de vérité dans les critiques qui lui sont adressées. » Il procède à l'examen du projet, en même temps qu'à l'étude des principales pétitions, « dont, dit-il, nous aurons à tenir compte ». Ce sont :

1. Pétition de sociétés féminines, Bâle, 1908.
2. Pétition de sociétés féminines et mixtes, Zurich, 1911.
3. Pétition de sociétés féminines, Lausanne, 1912.
4. Pétition de la branche suisse de la Fédération abolitionniste internationale, Genève, 1911.

Nous retrouvons forcément dans la brochure la division naturelle en deux chapitres : 1^o délits de la femme; 2^o délits contre la femme.

Au chapitre premier, le professeur Gautier, après avoir rappelé que la criminalité générale de la femme est partout de beaucoup inférieure à la criminalité générale masculine, laisse de côté toute la partie commune aux deux sexes, et passe à un examen rapide des infractions qui sont l'apanage exclusif ou quasi-exclusif de la femme : infanticide, avortement, prostitution.

Pour qu'il y ait *infanticide*, et non meurtre ordinaire, il faut que la mère, légitime ou illégitime, ait tué son enfant alors qu'elle était encore dans un état pathologique spécial par suite de l'accou-

chement. Les dispositions du projet sont très douces, comparées aux rigueurs de la plupart des codes cantonaux et du code pénal français. Pour punir le délit d'*avortement*, le législateur s'est placé au point de vue de la protection de la vie humaine, même rudimentaire. Le châtiement sera moindre que pour l'infanticide, mais doit exister néanmoins, tandis qu'on n'en a pas prévu pour les pratiques anti-conceptionnelles, qui, n'anéantissant pas la vie, se bornent à l'empêcher de prendre naissance. Quelques pages plus loin, à propos de la prostitution, M. le prof. Gautier se demande ce qui constitue proprement l'acte délictueux, ce qui le différencie de l'acte, immoral pourtant, que le code pénal ne saurait atteindre. Il y a là des considérations fort intéressantes pouvant s'appliquer également aux deux ordres de faits.

La prostitution est-elle en soi un délit? Presque tous nos codes cantonaux la considéraient ainsi, de façon plus ou moins explicite. Le projet suisse, lui, a pris le parti de l'envisager comme une simple contravention, et cela seulement lorsqu'elle donne lieu à des désordres. Les pétitions 2 et 3 protestent au nom de la morale; la pétition de la Fédération abolitionniste approuve au nom de la justice, à condition que la réglementation du vice soit rendue impossible sous toutes ses formes. Certes, les pétitionnaires qui taxent la prostitution de fait anti-social, de véritable attentat contre la société organisée et de foyer des instincts criminels sont dans le vrai, mais on peut se demander avec notre auteur, et avec beaucoup d'autres bons esprits, si le moyen vraiment efficace de la combattre est de l'ériger en délit, et aussi si ce moyen est *juste*. « Je ne vais pas jusqu'à dire qu'il n'y ait aucune faute de leur part dans cette façon de vivre, mais j'affirme que la faute sociale est plus lourde que la leur. Et alors, n'est-ce pas presque une lâcheté de les frapper? »... Et après avoir souligné la quasi-impossibilité de délimiter le délit, M. Gautier ajoute : « Une fois de plus la loi pénale se montrera dure aux faibles et clémente aux hypocrites. » Et il conclut : « Partir en guerre contre la prostitution, rien de plus louable, mais la croisade doit être conduite par d'autres voies et servie par d'autres armes. » C'est ce à quoi s'efforcent dès longtemps les disciples de la femme au grand cœur que fut Joséphine Butler. — Tout cela est à lire et à méditer.

Au chapitre II, les *délits contre la femme*, M. le prof. Gautier passe en revue les articles qui la protègent : 1. Dans sa *santé* (contre le surmenage (art. 81); 2. Dans sa *liberté* (châtiment de la séquestration et de l'enlèvement); 3. Dans sa *pudeur*. C'est ici que se place les douloureuses énumérations des délits de mœurs proprement dits, et c'est ici que les revendications féminines se sont faites les plus pressantes en réclamant une élévation générale des pénalités prévues dans ce domaine. M. Gautier le trouve fort naturel, et déclare même qu'il eût été surpris, presque peiné, si ces réclamations ne s'étaient pas produites. « Quand il s'agit de défendre l'honneur de la femme, la voix de la femme doit se faire entendre. Les sociétés qui incarnent, en ce qu'elles ont de plus élevé, les aspirations de la femme suisse avaient donc qualité pour parler, et pour parler haut. » Il ajoute, toutefois : « De ce que leur intervention est au plus haut degré légitime, s'ensuit-il que les pétitionnaires aient toujours raison? » — A la question : est-il nécessaire et opportun de relever le niveau général des peines de ce chapitre, M. Gautier répond : « Non, sans l'ombre d'une hésitation », et il s'en explique. 1^o Logiquement la vie étant le bien suprême, les attentats contre la vie elle-même doivent être châtiés plus sévèrement que les attentats contre la pudeur. M. Gautier est d'ailleurs parfaitement d'accord que ceux-ci doivent être, à leur tour, taxés plus haut que les attentats contre la propriété, et c'est précisément ce que réclament avec énergie les pétitionnaires. 2^o Le grand argument d'opportunité : les lois ultra-sévères courent le risque de n'exister que sur le papier, et mieux vaut pratiquement une loi moins rigoureuse qui sera appliquée. Au nom de son expérience, et dans l'intérêt même des revendications féminines, M. Gautier crie casse-cou et conseille aux femmes de tenir compte du fait que, même adopté dans le texte intégral de 1908, le projet Stooss constituerait pour elles un grand progrès sur l'état de choses actuel. « Les intérêts légitimes de la femme n'ont jamais été plus largement et plus énergiquement sauvegardés. Aussi, souhaiterai-je, en terminant, qu'oubliant leurs déceptions, d'ailleurs minimes pour la plupart, et renonçant à réclamer plus qu'elles n'ont chance d'obtenir, les femmes suisses entrent résolument en campagne en faveur du projet Stoos. Elles peuvent beaucoup, ne l'oublions pas, pour qu'il devienne bientôt le code pénal suisse. »

Les femmes suisses ne sauraient renoncer d'avance, croyons-nous, à l'espoir que la Commission d'experts améliorera encore le projet dans le sens des vœux exprimés. M. Gautier ne disait-il pas lui-même en énumérant les pétitions: « Nous aurons à en tenir compte », reconnaissant ainsi qu'elles constituent une sérieuse manifestation d'opinion publique? Ceci dit, nous pensons comme lui que les femmes suisses, et avec elles le peuple tout entier, ont tout à gagner à la prompt adoption du Code pénal fédéral, même ne donnant qu'une satisfaction incomplète aux aspirations de l'élite, tant masculine que féminine. Elles ne seront certainement pas assez mal avisées pour faire campagne contre le projet. Ayant fait entendre leur voix avec dignité et énergie, elles se rappelleront la sentence: « si l'homme fait les lois, la femme fait les mœurs », et en attendant de pouvoir collaborer directement à la confection des codes de l'avenir, elles concentreront leurs efforts sur la préparation d'une opinion publique meilleure, afin que ce qui est l'utopie d'aujourd'hui puisse devenir la réalité de demain.

Tout ce chapitre des délits contre les mœurs est étudié avec soin, délit par délit, et nous ne saurions en entreprendre ici l'analyse détaillée. Nous en recommandons chaudement la lecture attentive à ceux et à celles qui désirent être renseignés sur cette partie si importante de notre futur code pénal suisse. Elle leur sera d'un très grand secours pour s'y orienter, car sa parfaite clarté la met à la portée de toute personne cultivée ayant quelque peu l'habitude de la réflexion. E. S.

Bibliographie féministe. — Nous indiquons ici, pour répondre à de nombreuses demandes de renseignements qui nous sont adressées, quelques titres de livres et de brochures, d'une lecture facile, et qui contiennent tout l'essentiel de la question, sans prétendre nullement l'épuiser. — de ces livres qui doivent former le fonds de toute bibliothèque féministe, particulière ou collective. Citons: Ferd. Buisson: *Le Vote des Femmes* (1 v., 3 fr. 50); Alice Zimmern: *Le Suffrage des Femmes dans tous les pays* (1 v., 2 fr.); Mme Avril de Sainte-Croix: *Le Féminisme* (1 v., 2 fr. 50); Marg. Martin: *Le Droit des Femmes* (1 v., 2 fr.); Jean Finot: *Problèmes et Préjugés de Sexe* (1 v., 5 fr.); Emile Faguet: *Le Féminisme* (1 v., 3 fr. 50); Turgeon: *La Femme française* (2 vol.); Ch. Secrétan: *Le Droit des Femmes* (1 vol.); K. Schirmacher: *Le Féminisme* (1 vol.); Louis Bridel: *Questions féministes; Le Mouvement Féministe*. (2 vol.); A. de Morsier: *Pourquoi nous demandons le Droit de Vote pour la Femme* (1 brochure, 0,50 c.); Fabre: *Le Féminisme* (1 brochure); Clément: *Le Suffrage des Femmes* (1 brochure); L. van den Plaas: *Pourquoi les chrétiens doivent être féministes* (1 brochure); *Le nouveau Code civil et les Femmes suisses* (1 brochure), etc., etc.

A travers les Revues. — Nous signalons:

Revue critique des Livres nouveaux, 15 décembre 1912. — Un article de Mme G. Rudler, intitulé: *Publications sur le Féminisme*.

Bibliothèque Universelle (décembre 1912). — La *Chronique parisienne* de Romain Rolland, consacrée à trois livres de femmes, et écrite dans un esprit sympathique au féminisme.

A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réserverons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande voudraient communiquer à nos lecteurs: annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent être envoyés à la rédaction du Mouvement Féministe avant le 30 de chaque mois, dernier délai.

Genève. — *Association pour le Suffrage féminin.* — L'application et la défense de la loi dite des « prud'femmes » nous ont surtout occupés ce mois. A cet effet, nous avons organisé, le 31 janvier, de concert avec l'Union des Femmes et l'Union Ouvrière, un meeting dans le local de la Fédération des Métallurgistes. La résolution suivante y a été votée à l'unanimité par un public tant masculin que féminin:

« L'Assemblée réunie le 31 janvier 1913, au local des Métallurgistes, sous la présidence de Mme Chaponnière-Chaix, vice-présidente de l'Union des Femmes, après avoir entendu Mlle Emilie Gourd et M. Nicolet.

« demande que les femmes soient placées dans les mêmes conditions que les hommes, quant au régime établi par la loi organique qui appliquera l'article constitutionnel donnant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux tribunaux dits « de prud'hommes ».

« L'Assemblée reconnaît dans la loi constitutionnelle votée par

le peuple de Genève une réforme utile et nécessaire, et s'opposera énergiquement à son abolition. »

Le texte de cette résolution a été communiqué à la presse, et transmis au Conseil d'Etat.

Quant au « thé suffragiste » du 3 février, il a été consacré à la discussion d'un sujet intéressant et peu connu chez nous: *le Service civique des Femmes*. Une quarantaine de personnes y assistaient. E. Gd.

Union des Femmes. — L'Assemblée générale d'hiver a eu lieu, le 30 janvier au soir, sous la présidence de Mlle Meyer. Mme Kather-Kündig, trésorière, a présenté le rapport financier; puis on a discuté quelques modifications aux statuts. La proposition de porter de 7 à 9 le nombre des membres du Comité, et de soumettre celui-ci à un renouvellement obligatoire par tiers, a été repoussée; mais celle de faire élire la Présidente directement par l'Assemblée a été adoptée. — Après avoir entendu Mme Chaponnière évoquer quelques souvenirs personnels sur Mlle Sarah Monod, l'Assemblée a accueilli favorablement trois communications: 1° proposition de participer à l'Exposition de 1914, sous l'égide de l'Alliance; 2° proposition d'inviter cette dernière à Genève, pour son Assemblée générale de 1914; 3° projet d'organisation d'une rencontre annuelle des Sociétés romandes affiliées à l'Alliance.

Disons encore que, le 9 janvier, les membres de l'Union avaient eu le privilège d'entendre Mlle E. Serment parler d'une façon fort intéressante des *Débuts du Féminisme en Suisse*.

AVEC L'AUTO-CUISEUR
Neofocarium Columba



Fabriqué par
MARC SAUTER
5, rue des Granges, GENÈVE
Téléphone 33-44
la Ménagère pratique fait une économie de 60 % en argent et en temps.

Amélioration des Aliments

Spécialité de Chocolats des premières Marques

THÉ DE CHINE ET DE CEYLAN
Mlle C. WANGLER
15, Place du Molard

A côté de la Station des Tramways.

MAISON C. DE L'HARPE

LINGERIE très soignée
MOUCHOIRS en tous genres
COUVERTURES
de laine blanche et de couleurs

Fusterie, 12, GENÈVE — TÉLÉPHONE 21-25

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10